

I BUT DU COURS

Ce séminaire portera sur le lien entre la justice et les institutions. La question qui nous intéressera est celle du poids relatif à attribuer aux institutions ou aux pratiques sociales dans le cadre d'une réflexion sur la justice. Il s'agira essentiellement de déterminer la place qui doit être accordée aux institutions lors de la formulation et de la justification de principes normatifs. Il ne s'agira donc pas d'étudier la thèse *faible*, et peu controversée, selon laquelle le monde social ou institutionnel imposerait un certain nombre de limites ou d'obstacles à l'application de principes normatifs. Les pratiques sociales créent nécessairement une certaine inertie lors de l'application de la théorie normative au monde institutionnel. Il n'est pas non plus controversé d'affirmer que les institutions influencent les intérêts ou les valeurs des individus, ou encore que des réformes institutionnelles soient nécessaires à la promotion de la justice. La thèse *forte* qui nous occupera est plutôt celle selon laquelle les institutions existantes *informent* le développement et la justification des principes. Selon cette thèse, les institutions seraient l'*objet* même de la théorie normative. Cette thèse s'oppose ainsi à l'approche plus traditionnelle en philosophie politique selon laquelle la formulation et la justification de principes de justice exigeraient une réflexion qui fasse abstraction des institutions et des pratiques qui composent le monde social, et à partir de laquelle pourrait se poser la question des formes sociales idéales.

Les premières semaines du séminaire seront consacrées à l'étude de textes majeurs autour desquels s'est articulé ce débat en « métaéthique politique ». La deuxième partie prendra la forme d'un symposium sur l'ouvrage d'Amartya Sen, *L'idée de la justice*, sans doute l'ouvrage de philosophie politique le plus important paru cette année.

II OBJECTIFS

Objectifs de connaissance :

- a. Comprendre le problème du statut normatif des institutions en philosophie morale et politique
- b. Identifier les différentes positions sur le rapport entre la justice et les institutions en philosophie morale et politique, et leurs implications.
- c. Maîtriser les concepts fondamentaux en philosophie morale et politique qui sont pertinents à l'étude du lien entre la justice et les institutions.

Objectifs d'habiletés intellectuelles :

- d. Permettre à l'étudiant d'acquérir une meilleure compréhension des différents débats et positions philosophiques en philosophie morale et politique, et de développer une position critique à leur égard.

- e. Favoriser les habiletés de lecture de l'étudiant, sa capacité de synthèse et d'argumentation, ainsi que son esprit critique.

III CONTENU

14 janvier. Introduction

21 janvier. La structure de base comme objet de la justice

John Rawls, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, pp. 29-37
-----, *Libéralisme politique*, Paris, PUF, 2005, 309-343
-----, *La justice comme équité*, Montréal, Boréal, pp. 82-88

28 janvier. Le lieu de la justice en question

G.A. Cohen, « Where the Action Is : On the Site of Distributive Justice »
Philosophy and Public Affairs, Vol. 26, No. 1, 1997, pp. 3-30

4 février. Deux approches de la justice : moniste et dualiste

Liam Murphy, « Institutions and the Demands of Justice », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 27, No. 4, 1998, pp. 251-291

11 février. Une conception indépendante de la justice sociale

Thomas Pogge, « On the Site of Distributive Justice: Reflections on Cohen and Murphy », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 29, No. 2, 2000, pp. 137-169

18 février. Sauver la justice et l'égalité

G.A. Cohen, « Sauver la justice et l'égalité », *Raisons politiques*, No. 33, Février 2009, pp. 103-126

25 février. Deux arguments en faveur de l'asymétrie morale

Andrea Sangiovanni, « Global Justice, Reciprocity, and the State », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 35, No. 1, 2007, pp. 3-39

Michael Blake, « Distributive Justice, State Coercion, and Autonomy », *Philosophy and Public Affairs*, Vol. 30, 2001, pp. 257–96, at pp. 261–66 [Extraits à être précisés]

4 mars. Semaine de lecture

11 mars. Séance annulée

18 mars. L'idée de la justice : le projet d'Amartya Sen

Amartya Sen, *The Idea of Justice*, « Preface » et « Introduction », pp. vii-27;
« The Demands of Justice », 1-3, pp. 31-86

25 mars. Choix social et impartialité

Amartya Sen, *The Idea of Justice*, « The Demands of Justice », 4-6, pp. 87-152

1^{er} avril. La délibération morale

Amartya Sen, *The Idea of Justice*, « Forms of Reasoning », pp. 155-221

8 avril. Le matériau de la justice

Amartya Sen, *The Idea of Justice*, « The Materials of Justice », pp. 225-317

15 avril. Démocratie, droits et justice globale

Amartya Sen, *The Idea of Justice*, « Public Reasoning and Democracy », pp. 321-415

IV FORMULE PÉDAGOGIQUE

Les séminaires seront organisés autour de courtes leçons magistrales, d'études de textes, et de discussions.

Avant chaque séance, les étudiants devront faire parvenir au professeur, par courriel, quelques questions ou commentaires critiques à propos des lectures prévues et à partir desquels la discussion sera orientée.

La dernière séance du séminaire prendra la forme d'un colloque, lors duquel les étudiants présenteront leur travail final.

V BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

Lectures obligatoires :

1. Amartya Sen, *The Idea of Justice*, Cambridge MA, Harvard University Press, 2009 [Traduction française : *L'idée de justice*, Paris, Flammarion, 2010]
2. Les autres lectures obligatoires seront disponibles en ligne.

Lectures suggérées

Des éléments de bibliographie seront présentés aux étudiants à chaque séance.

VI MODES ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Un **exposé** comptant pour 20% de la note finale. Il s'agit d'une communication d'environ 20 minutes lors de laquelle l'étudiant doit présenter et défendre la thèse ou les arguments qu'il compte développer dans le cadre de son travail écrit. L'exposé sera suivi d'une période de questions et de discussions avec les autres participants. Les exposés auront tous lieu le même jour, dans le cadre d'un colloque sur le thème du séminaire. La date du colloque sera annoncée lors de la première séance du séminaire. Critères de correction : cohérence et

clarté de la présentation, pertinence et rigueur de l'argumentation, qualité des réponses aux objections et aux questions.

Un **travail écrit** sous forme d'article, de 15 à 20 pages, comptant pour 50% de la note finale. Ce travail complétera et approfondira le sujet et l'argumentaire présentés à l'oral, en tenant compte notamment des commentaires et des objections formulés par le professeur et les autres participants suivant l'exposé. Le travail devra être remis au plus tard pendant la semaine d'examens. Critères de correction : clarté et rigueur de la présentation et de l'argumentation, originalité de la réflexion, qualité de la langue.

Avant chaque séance, les étudiants devront aussi faire parvenir au professeur des **questions ou commentaires critiques** sur les lectures prévues, qui serviront d'amorce à la discussion. Ils devront être envoyés par courriel le jour précédent le séminaire. Ces exercices comptent pour 20% de la note finale.

La **participation** au séminaire et la qualité et la pertinence des interventions comptent pour 10% de la note finale.

Des précisions quant à ces différentes évaluations seront données lors de la première séance de séminaire.

Les travaux seront remis dactylographiés en Times 12 ou l'équivalent, double interligne avec marges de 2,5 cm.

Les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour.

Attention à l'orthographe et à la syntaxe. Jusqu'à 10% des points de chaque travail ou exercice peut être soustrait de la note finale en raison des fautes d'orthographe et de syntaxe (voir la *Politique du français* disponible sur le site web de la Faculté de philosophie).

Le plagiat est tout à fait proscrit. Se référer au site Internet de la Faculté et au Règlement des études.

Notation selon l'échelle en vigueur à la Faculté de philosophie
(Attention: nouvelle échelle depuis mai 2009)